



Commune de Collombey-Muraz

Programme de politique énergétique et climatique

Stratégie énergétique communale pour 2035 et Plan d'action 2024 - 2027



« Collombey-Muraz :
pour une politique énergétique durable et responsable »

version août 2023

Table des matières

1.1		
	Présentation et engagement de la commune	1
1.4	Les enjeux et grands projets de la commune	3
État	des lieux Cité de l'énergie - résultats	5
Bilar	n énergétique et ressources (parc bâti)	11
3.1	Bilan énergétique	11
3.2	Ressources locales et infrastructures énergétiques	11
Visio	on globale & stratégie	13
4.1	Vision à long terme (2050)	13
4.2	Enjeux, lignes directrices & objectifs	15
Strat	tégie opérationnelle et organisation de la mise en œuvre	21
5.1	Stratégie politique et financière	21
5.2	Plan d'action 2024-2027	22
5.3	Organisation	22
Anne	exes à part	25
6.1	Plan d'action 2024-2027	25
6.2	Tableau des indicateurs	25
	1.4 État Bilar 3.1 3.2 Visic 4.1 4.2 Strat 5.1 5.2 5.3 Anno 6.1	État des lieux Cité de l'énergie - résultats Bilan énergétique et ressources (parc bâti) 3.1 Bilan énergétique

	Processus Cité de l'énergie					
2009	1 ^{er} état des lieux	Etat des lieux : 40%				
2015	1 ^{er} audit Cité de l'énergie	Etat des lieux : 63%				
2019	1 ^{er} réaudit Cité de l'énergie	Etat des lieux : 70%				
2023	2023 2 ^{ème} réaudit Cité de l'énergie + 1 ^{ère} distinction Gold Etat des lieux : 80%					
Document adopté par le Conseil municipal en séance du 8 mai 2023.						

Auteurs:

- Sonia Morand, conseillère Cité de l'énergie
- Sandra Cottet, conseillère communale, délégation énergie
- Daphné Roh, déléguée à l'énergie

Image de titre :

www.collombey-muraz.ch/commune/photovoltaique-appel-offres-groupe-1872.html

1. Introduction

Collombey-Muraz est devenue Cité de l'énergie en 2015 pour afficher son engagement en faveur de la transition énergétique. Après un 1^{er} réaudit en 2019, elle souhaite poursuivre sa démarche avec un 2^{ème} réaudit en 2023, et espère atteindre la distinction Gold.

Sa stratégie énergétique, décrite dans le présent document, a été mise à jour et est cohérente avec :

- la vision 2060 et les objectifs 2035 du Canton du Valais : le canton souhaite un approvisionnement énergétique avec des ressources 100% renouvelables et indigènes d'ici 2060.
- la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, dans ce cadre la Suisse doit :
 - réduire sa consommation moyenne d'énergie par rapport à 2020 de 43% à l'horizon 2035.
 - réduire de 13% sa consommation d'électricité.
 - produire 4 fois plus de renouvelable (hors grande hydraulique) à l'horizon 2035 par rapport à 2015 (OFEN, 2016).
- la planification énergétique territoriale de Collombey-Muraz, mise à jour en 2022 (Navitas Consilium SA, 2022).

1.1 Présentation et engagement de la commune

Située dans le Bas-Valais, sa population en constante augmentation, Collombey-Muraz fait partie de l'agglomération du Chablais qui compte près de 50'000 habitants (sur les cantons du Valais et de Vaud). Son altitude en plaine est de 400 m.

Population : 9'800 habitants
 Densité : 290 hab/km²
 Superficie : 3'080 ha

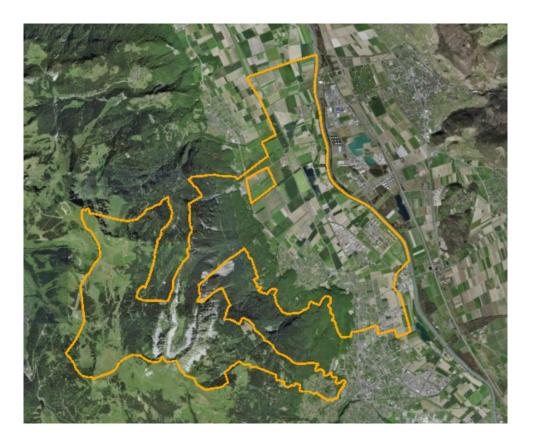
Communes voisines : Monthey, Vionnaz, Vouvry, Troistorrents

(VS), Aigle et Ollon (VD), Châtel (F)

Le Conseil municipal de Collombey-Muraz se réfère aux objectifs fédéraux et cantonaux en matière de politique énergétique et climatique.

Pour y parvenir, la commune de Collombey-Muraz s'engage à :

- réduire ses besoins par une utilisation sobre, économe, rationnelle et efficace de l'énergie;
- garantir un approvisionnement durable et sûr en énergie;
- augmenter la part de ses énergies renouvelables;
- réduire les impacts sur l'environnement;
- garantir un environnement économique et social favorable.



Ce sont des engagements permanents que la commune prend dans tous les domaines de ses activités. Ses principaux leviers d'actions à disposition sont :

- l'aménagement du territoire
 - intégration de l'énergie dans la planification territoriale (RCCZ, PAZ)
 - urbanisation durable
 - mobilité douce, mobilité combinée, transports publics (Chablais Agglo)
- la consommation d'énergie
 - gestion énergétique de ses bâtiments et gros consommateurs communaux
 - actions sur la demande énergétique (sobriété et efficacité énergétique)
 - intégration des aspects énergétiques lors d'achat de biens et services
- la production et la distribution d'énergie
 - distribution du gaz, d'électricité, réseaux de chaleur à distance (CAD Satom)
 - production d'énergie : énergie solaire, biomasse, géothermie, STEP,
 valorisation de la chaleur issue de la combustion des déchets
- l'incitation et l'information
 - campagnes d'information et de communication, manifestations
 - mesures de promotion (subventions aux privés), aides à la décision
 - collaboration et coopération entre municipalités.

En tant que commune soucieuse d'un développement énergétique conscient et cohérent, Collombey-Muraz agit ainsi dans le respect des principes de **durabilité** (intégration des activités économiques et sociales dans les limites

planétaires, et conduite de démarches participatives), d'exemplarité (crédibilité et renforcement de l'image de la commune), de sobriété (réduction des besoins) et d'efficacité (recherche de rendements et performances optimaux et maximums).

1.4 Les enjeux et grands projets de la commune

Les réalisations principales :

- Offre en transport public MobiChablais.
- Réduction importante de l'impact sur la consommation énergétique et sur la biodiversité de l'éclairage public (-60% entre 2011 et 2021).
- Substitution conséquente des énergies fossiles par le développement du réseau de chauffage à distance issu de la SATOM (16% entre 2010 et 2019).
- Déploiement du solaire photovoltaïque par un appel d'offres groupés en 2021-2022.
- Dès le 1^{er} janvier 2018, passage à une alimentation électrique 100 % renouvelable pour les infrastructures communales (bâtiments communaux et éclairage public).
- Suivi d'indicateurs énergétiques et comptabilité énergétique des bâtiments communaux.
- Établissement d'un programme d'optimisation énergétique et de l'eau des bâtiments communaux (amélioration des installations techniques, stabilisateurs de tension, etc.).
- Analyse du potentiel solaire des toitures des bâtiments communaux et mise en œuvre (2 RCP constituées depuis le réaudit 2019).
- Mise en place d'un programme de subventions dans le domaine des énergies.
- Sensibilisation au développement durable au sein des écoles et de la structure jeunesse, que ce soit pour les économies d'eau, d'énergie ou de respect de l'environnement.
- Présence d'une déléguée à l'énergie.
- Contrôles ponctuels de la partie énergétique des chantiers.
- Signature de l'Alliance des économies d'énergies.

Les enjeux futurs :

- Poursuivre le développement d'une mobilité durable au niveau de l'administration communale, de la commune et de la région.
- Poursuivre une politique énergétique responsable et durable visant à réduire les besoins et à favoriser les énergies renouvelables par l'incitation et l'exemplarité.
- Continuer le développement et l'extension du réseau de chauffage à distance sur le territoire communal.
- Création du nouveau pôle économique d'importance cantonale en adéquation avec les limites planétaires et la sobriété énergétique (démantèlement du site Tamoil).

Les principaux projets à venir:

- Poursuite du suivi énergétique et de l'optimisation énergétique des bâtiments communaux (analyse de l'enveloppe thermique de certains bâtiments, suivi et gestion à distance des consommations, etc.).
- Poursuite de l'assainissement de l'éclairage public par la mise en place d'éclairage LED avec une réactualisation du plan lumière intégrant l'extinction nocturne et la biodiversité.
- Poursuite de la mise en place d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
- Introduction de critères liés à l'énergie lors de la refonte du RCCZ.
- Démantèlement du site Tamoil et incitation au développement d'un écoparc (max. 50% construit, reste en « vert »).
- Agriculture intégrée.

2. État des lieux Cité de l'énergie - résultats

La commune de Collombey-Muraz est membre de l'association Cité de l'énergie depuis 2009.

Le label Cité de l'énergie récompense la collectivité pour ses actions prises dans le domaine de l'énergie. Celles-ci ont été évaluées sur la base d'un catalogue de mesures (« état des lieux »), qui ont été passées en revue à l'aide de la délégation Energie et des services communaux concernés. Si la commune a réalisé au minimum 50% des mesures proposées dans ce catalogue durant les 4 dernières années (soit 2019-2022), elle peut prétendre au label.

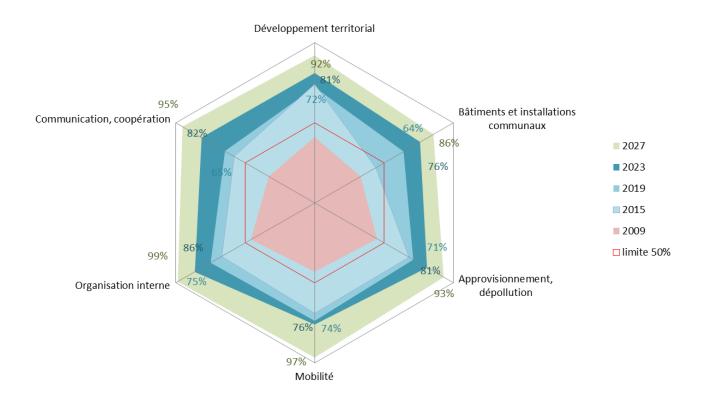
Le tableau ci-dessous compare les résultats de l'état des lieux actuel à ceux de 2019. L'évolution entre 2019 et 2023 est importante (+10%), et démontre une forte volonté de la commune de mettre en place des actions exemplaires en matière d'énergie. L'atteinte de 80% des points en 2023 (avant audit) permet ainsi à la commune de confirmer ses efforts et de se fixer comme objectif l'obtention du label GOLD.

L'intégration des mesures planifiées pour les 4 prochaines années (colonne de droite du tableau, référence : plan d'action en annexe 6.1) permet d'estimer l'évolution future de la commune : si celle-ci réalise l'entier de son plan d'action 2024-2027, elle atteindra en effet environ 93% des points lors du prochain réaudit en 2027.

Résultats 2023 et prévisions 2027 (Management Tool eea, mars 2023)

Le graphique ci-dessus montre les résultats de 2009 à 2023, ainsi que les prévisions pour 2027. Si la mise en œuvre du futur plan d'action est entièrement réalisée, chaque domaine d'action sera augmenté de 10 à 21%.

		Rés	Plai	nifié		
	2009	2015	2019	2023	2027	
Développement territorial	41%	74%	72%	81%	11%	92%
Bâtiments et installations communaux	33%	44%	64%	76%	10%	81%
3. Approvisionnement, dépollution	45%	68%	71%	81%	12%	95%
4. Mobilité	43%	69%	74%	76%	21%	96%
5. Organisation interne	46%	67%	75%	86%	12%	99%
6. Communication, coopération	33%	58%	65%	82%	14%	95%
TOTAL	40%	63%	70%	80%	14%	94%
Effets des changements climatiques				70%		79%



Résultats du catalogue Cité de l'énergie de la commune de Collombey-Muraz (Management Tool eea, mars 2023)

Chapitres	Forces et faiblesses 2023	Prévisions et projets 2023 (si réalisation des mesures planifiées)
Développement territorial	 programme de politique énergétique, plan d'action, système d'indicateurs 	+12%
80%	 mesures d'adaptation aux changements climatiques concept de gestion des déchets orienté recyclage et réduction (taxe au sac depuis 2018) plan directeur des énergies mis à jour (PDE 2022) : scénario ambitieux validé, intégration prévue dans le RCCZ-PAZ planification de la mobilité : Chablais Agglo, plan directeur, plan mobilité douce et transports publics règles de construction: prescriptions énergie existantes et en cours d'ajouts (RCCZ-PAZ en révision) contrôle des dossiers thermiques et des chantiers 	 suivi des indicateurs gestion des déchets en entreprises mise en œuvre du PDE intégration d'as-pects énergie dans le futur RCCZ-PAZ mise en œuvre masterplans Plavaux- Perraires-CFF et Tamoil

Chapitres	Forces et faiblesses 2023	Prévisions et projets 2023 (si réalisation des mesures planifiées)
Bâtiments et installations communaux	 standard Minergie et standard bâtiment 2015 pour toute nouvelle construction 	+10 %
71%	 comptabilité énergétique par Enercoach (données depuis 2006), analyse et suivi par la déléguée énergie et la responsable des bâtiments 	- adopter le standard bâtiment le plus récent
	+ programme d'assainissement	- mise à jour annuelle d'Enercoach
	 constructions/installations exemplaires (raccordement CAD Satom, pieux énergétiques, Minergie, puits canadien, solaire pv, etc.) 	- continuation de la mise en œuvre du programme
	 énergies renouvelables électricité 100% dès 2018, chaleur 36% (26% en 2013) 	d'assainissement - réfection des centres
	+ efficacité énergétique chaleur (82%) et électricité (27%)	scolaires des
	 faibles émissions de gaz à effet de serre : objectifs atteints 100% 	Perraires et du Corbier - installation de
	 grande amélioration de l'éclairage public (passage de 20 à 7.5 MWh/km entre 2009 et 2022) 	panneaux pv sur les toitures restantes
	 gestion rationnelle de l'eau : suivi de la consommation, mesures d'économies (gestion fuites, sensibilisation, carafe) 	
	 pose de réducteurs de débits d'eau dans les bâtiments communaux (2022) et détartrage de tous les chauffe- eau 	
Approvisionnement, dépollution	 stratégie énergie-climat des entreprises d'approvisionnement 	+15%
81%	 potentiel de production chaleur et électricité connu (PDEN 2022) 	- extension du CAD Satom
	+ développement du CAD Satom	- étude CAD Illarsaz
	 appel d'offres groupé pour encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques 	- relance d'un appel d'offres groupé (photovoltaïque)
	+ concept de gestion écologique des espaces verts	(priotovoitalquo)
	 collecte et valorisation énergétique des biodéchets, importante baisse des ordures ménagères dès janvier 2018 (-40%) 	
	- ~12% chaleur renouvelable hors raccordements CAD	
	 potentiel de production d'électricité locale exploité à 6% (photovoltaïque uniquement pour l'instant) 	

Chapitres	Forces et faiblesses 2023	Prévisions et projets 2023 (si réalisation des mesures planifiées)
Mobilité	 plan mobilité en 2019, vélos électriques à disposition de l'administration 	+21%
76%	 administration: primauté du trafic individuel motorisé, pour l'instant (85% en 2022, 90% en 2018) politique de stationnement: réduction du nb de places sur domaine privé, suppression du stationnement longue durée; nouvelle politique combattue en votation populaire. zones 20-30 sur 100% des zones résidentielles et des centres de villages réseaux piéton et cyclable denses, sécurisés, entretenus, parcs à vélo, en constante amélioration transports publics de qualité, diversifiés, augmentation des possibilités et des cadences (bus d'agglomération) coordination entre les modes de déplacement (MD, TP, TIM) 	 mise en œuvre du plan mobilité uniformisation de la politique de stationnement (Agglo) hub mobilité au Corbier requalification de la route Collombey-Monthey (déplacement AOMC, bande verte MD, voie de bus prioritaire) ceinture verte entre les villages (> MD)
		 réseau MD lié à la nouvelle halte CFF Perraires
Organisation interne 86%	 engagement d'une déléguée à l'énergie dès 2016 (25%) puis augmentation du taux d'activité à 40% dès 2020 avec un soutien administratif délégation communale énergie planification annuelle, évaluation et suivi du plan d'action affectation de postes budgétaires « énergie », ressources suffisantes formation et sensibilisation des collaborateurs concernés pas de directives pour les achats, mais sensibilité générale à l'économie et au recyclage 	+12% - relance des ambassadeurs durables - directives pour des achats communaux

Chapitres	Forces et faiblesses 2023	Prévisions et projets 2023 (si réalisation des mesures planifiées)
Communication, coopération 82%	 concept de communication (extrait chapitre 6 plan d'action Cité de l'énergie), mise en œuvre, utilisation de différents canaux (journal communal, site internet, courrier, etc.). Bureau de communication mandaté. exemplarité de la commune dans ses actions de communication, ses manifestations, ses achats. communication grand-public : site internet, infos pénurie (hiver 2022/2023, ateliers, festival de la durabilité) centre de conseil et d'information dans le domaine de l'énergie-mobilité (hotline énergie) programme de soutien : audits énergétiques, abo transports publics, bike-check collaboration intense avec les communes voisines sur des projets communs en lien avec l'énergie et la mobilité (ex. : AggloChablais) propriétaires : projet-pilote Valais-Rénove (www.valais-renove.ch) écoles : actions et projets menés régulièrement (jardins partagés, déchets, énergie) zones industrielles : projets d'arborisation, pénétrantes vertes, masterplans. agriculture, forêt : soutiens, projets, bois FSC projet phare : MobiChablais (requête préalable d'un arrêt du bus d'agglomération). 	+14% - appel d'offres groupé (solaire pv) - projet Valais-Rénove - masterplans zones industrielles - redynamisation des circuits courts (agriculture) - manifestations sur la durabilité
Total 79%	,	+14% 94%

7 Effets des changements climatiques

Collombey-Muraz 28.02.2023

	Titre	Max	Pot	Ef	f	Plan
Total		74.0	74.0	51.7		6.8
					70%	9%
7.1.1	Principes directeurs / stratégie	8	8	4.8	60%	40%
7.1.2	Organisation interne et ressources financières	4	4	3	75%	0%
7.2.1	Prévention et lutte contre les dangers naturels	6	6	4.8	80%	0%
7.2.2	Plans directeurs et plans d'affectation	8	8	6.4	80%	0%
7.2.3	Bâtiments publics	4	4	3	75%	0%
7.2.4	Garantie de l'approvisionnement en eau	4	4	3	75%	0%
7.2.5	Gestion des eaux de pluie	6	6	4.8	80%	10%
7.2.6	Espaces verts	6	6	4.5	75%	0%
7.2.7	Gestion des forêts	6	6	4.2	70%	0%
7.2.8	Agriculture	4	4	2.4	60%	0%
7.2.9	Tourisme	6	6	3.6	60%	0%
7.2.10	Santé	6	6	2.1	35%	45%
7.3.1	Sensibilisation, communication, participation	6	6	5.1	85%	5%

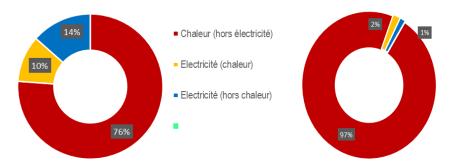
3. Bilan énergétique et ressources (parc bâti)

Le Plan Directeur des énergies (Navitas Consilium, 2022) a été mis à jour récemment, sur la base des statistiques 2019. Ce chapitre en reprend des extraits. À remarquer que les données concernent uniquement les bâtiments du territoire, sans la mobilité et l'industrie.

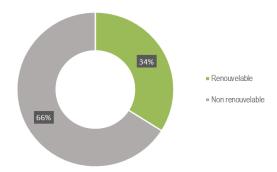
3.1 Bilan énergétique

La consommation énergétique du parc bâti sur l'ensemble du territoire touche en majorité le chauffage (86%) et est à 66% non renouvelable. À noter que la part d'énergies fossiles a réduit de 20% sur les bâtiments déjà construits en 2010, entre 2010 et 2019.

Les émissions de GES proviennent presque à 100% du chauffage.



Énergie finale (à gauche), émissions de gaz à effet de serre (à droite) (données 2019).



Énergie primaire : distinction renouvelable / non renouvelable (données 2019).

3.2 Ressources locales et infrastructures énergétiques

Les ressources locales sont les suivantes :

- chaleur:
 - solaire thermique.
 - environnement (air, eau, sol).
 - rejets thermiques → CAD Satom.
 - eaux usées.
 - bois.

- électricité :
 - solaire photovoltaïque.
- infrastructures énergétiques existantes :
 - CAD Satom
 - réseau de gaz
 - STEP → biogaz, solaire pv
- Enjeux concernant le parc immobilier :
 - rénovation du parc bâti (bâtiments <2000)
 - chauffage: substitution des énergies fossiles et électriques
 - valorisation des ressources renouvelables locales
 - développement de CAD
 - production et auto-consommation d'électricité renouvelable locale

4. Vision globale & stratégie

4.1 Vision à long terme (2050)

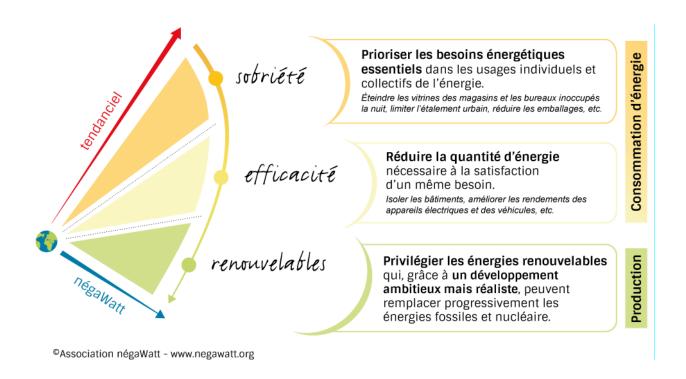
Société à 2000 watts

L'objectif principal de la Confédération est la société à 2000 watts d'ici 2050 (resp. 3'000 watts d'ici 2030). Cela représente une diminution de plus de 50% de la consommation actuelle (~4'300 watts en 2020). La Confédération vise aussi une réduction de CO₂ par personne à 0 t (~6.3 t en 2020) et un approvisionnement énergétique 100% renouvelable. Ce sont des objectifs très ambitieux.



Réduction de la consommation

La suppression des consommations énergétiques non-essentielles et l'amélioration de l'efficacité constituent des pistes essentielles pour réduire nos consommations.



Énergies renouvelables

La consommation actuelle, et en particulier l'augmentation de la consommation, due à la croissance de la population, devrait être intégralement assurée par l'augmentation des énergies renouvelables, si possible locales.

Ambitions de la politique énergétique de Collombey-Muraz

- À travers le processus Cité de l'Energie, la commune de Collombey-Muraz entend mener une politique énergétique conséquente et responsable.
- Dans le respect des principes de durabilité et d'une gestion rationnelle des ressources, la commune de Collombey-Muraz s'engage à:
 - réduire les besoins non-essentiels
 - renforcer l'efficacité énergétique
 - assurer un approvisionnement durable et promouvoir les énergies renouvelables pour une autonomie énergétique accrue
 - favoriser le développement et la gestion d'une mobilité durable

Vision

« Collombey-Muraz : pour une politique énergétique durable et responsable ».

4.2 Enjeux, lignes directrices & objectifs

Ci-après sont précisés les objectifs principaux que se fixe la commune. Les objectifs spécifiques sont détaillés en annexe, dans le tableau « indicateurs-objectifs ».

Lignes directrices	Paramètres	Stratégie	Objectifs 2035	Indicateurs	Situation actuelle
Parc bâti (cf. PDE 2022)					
 Réduction des besoins énergétiques du parc bâti → sobriété et performance énergétique 	 Taux annuel de rénovation Standard de construction pour les nouveaux bâtiments 	 Favoriser l'augmentation du taux de rénovation moyen du parc bâti existant Encourager l'adoption de standards de construction à haute performance énergétique Encourager l'optimisation des systèmes de chauffage Inciter les comportements sobres en énergies, accompagner les propriétaires et les gros consommateurs Développer l'exemplarité du patrimoine communal Élaborer un programme de sobriété énergétique Élaborer une stratégie pour réduire les ilots de chaleur Exemplarité : rénover l'enveloppe des bâtiments communaux 	 Réduire d'au moins 50% la consommation d'énergie primaire par habitant Réduire d'au moins 60% les émissions de GES liées à l'énergie Réduire la demande thermique de 10-20% (réf. 2019) Réduire la demande électrique de 5% (réf. 2020) 	 Taux de rénovation de 1.5%/an (0.75%/an bâtiments protégés), soit 13'400 m² de SRE rénovée par an (= 9 immeubles de logements collectifs + 35 logements individuels par année). Standard de construction : Minergie +0-10% gap de performance Demande thermique Demande électrique 	Taux de rénovation = 1% (moyenne nationale) Standard Minergie : 9 m²/hab. en 2022. Consommation électrique: -5%/hab. depuis 2012.
Approvisionnement en chaleur renouvelable	- Ressources renouvelables pour les systèmes	Inciter la substitution des systèmes fossiles et des chauffages électriques par	- Atteindre au moins 80% d'énergie renouvelable	- Rythme de substitution de 3%/an des installations	Chaleur 2019 : 41% gaz, 17% mazout, 16% CAD, 10% électricité,

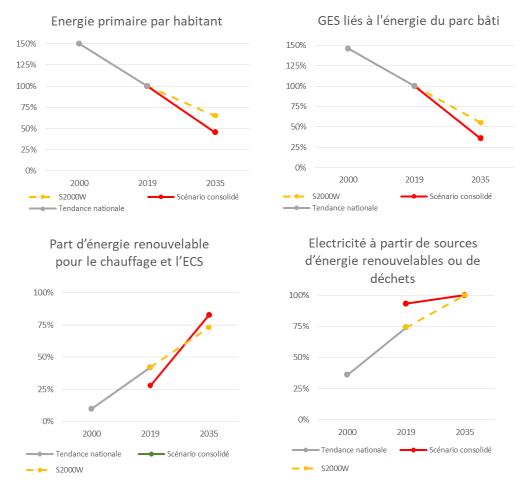
Lignes directrices	Paramètres	Stratégie	Objectifs 2035	Indicateurs	Situation actuelle
	individuels de chauffage - Développement de CAD - Taux de substitution des énergies fossiles	des systèmes exploitant en priorité les ressources renouvelables locales disponibles par secteur - Coordonner l'extension des réseaux CAD existants - Développer une stratégie communale pour la géothermie sur nappes phréatiques (zones hors CAD) - Développer des écoparcs - Développer l'exemplarité du patrimoine communal	chaleur	fossiles ou électriques (= 13 immeubles de logements collectifs et 52 logements individuels par année). - Raccorder +1,7 GWh/an aux réseaux thermiques (= ~30 bâtiments/an (en ciblant les plus gros consommateurs).	9% PAC, 3% bois, 4 % inconnu, soit : - 68% fossile et électrique - 28% renouvelable. - 4% non identifiés Substitution de 20% d'énergies fossiles entre 2010 et 2019
3. Développement de la production et de l'autoconsommation d'électricité renouvelable locale	Marquage électrique Production électrique locale	 Favoriser le développement du solaire photovoltaïque Encourager l'autoconsommation et les communautés d'autoconsommation pour l'électricité photovoltaïque Exemplarité : montrer comment maximiser l'autoconsommation au quotidien Collaborations avec les distributeurs d'électricité 	- Atteindre un approvisionnement électrique 100% renouvelable - 30% d'exploitation du potentiel de production pv - 40% d'autoconsommation pv	 Mix électrique pour le territoire +6'200 m²/an de panneaux solaires pv, soit une quarantaine de bâtiments moyens à équiper par année. 	Mix électrique de base = 100% renouvelable. +10'000 m² panneaux solaires pv en 2020. Bâtiments communaux : 52% du potentiel exploité en 2022. 420 kWc installés sur les toitures communales depuis 2019 Territoire : 18% du potentiel pv exploité en 2021
Mobilité	I		I		I
Réduction des besoins en carburants		 Favoriser les transports publics Inciter à l'utilisation de la mobilité douce 		Réduction du nb de véhicules par habitant.Augmentation de l'utilisation des TP	0.74 vh/hab. en 2022. +54% montées TP depuis 2015.

Lignes directrices	Paramètres	Stratégie	Objectifs 2035	Indicateurs	Situation actuelle
5. Carburants renouvelables		- Remplacement des carburants fossiles par des carburants renouvelables, notamment dans l'administration	- 100% véhicules électriques / renouvelables en 2050 (2040 pour l'administration)	- Augmentation du taux de véhicules à énergie électrique	20% vh électriques à l'administration en 2023 (fourgonnette + 3 vélos électriques). 2.1% vh électriques sur le territoire en 2022
Réduction des impacts sur le climat (repris du plan climat valaisan)					
6. Investissements climatiquement neutres			100% neutre d'ici 2025 pour l'administration		Remboursement des dettes. Pas de place- ment direct (pas de caisse de pension).
7. Réduction de la consommation de biens et la production de déchets		 Accroître les circuits courts dans l'approvisionnement et inciter à réparer les biens Promouvoir les pratiques agricoles régénératives et bas carbone Transition énergétique des exploitations 			
8. Augmenter la capacité de stockage et de séquestration du CO2 dans des puits de carbone naturels		Évaluer la possibilité d'accroître les puits de carbone naturels Verdir les agglomérations			Les besoins en bois- énergie dépassent la production annuelle de bois.

Lignes directrices	Paramètres	Stratégie	Objectifs 2035	Indicateurs	Situation actuelle
9. Sécuriser l'approvisionnement en eau potable de qualité durant les périodes de sécheresses		 Poursuivre la réduction des pertes du réseau Sensibiliser les gros consommateurs d'eau (principalement des PPE) 			
		- Évaluer les usages de l'eau dans la future zone Tamoil			

Parc bâti : comparaison avec les objectifs de la Société à 2000 watts

Les graphiques ci-dessous extraits du PDE 2022 permettent de comparer le scénario choisi par la commune (« consolidé ») et les objectifs de la Société à 2000 Watts, pour le parc bâti (cf. PDE 2022, pp. 59-60). On y observe que les objectifs S2000W seront largement atteints. Ceci est en grande partie dû à l'opportunité que constitue la présence de l'usine de valorisation des déchets (SATOM) et le déploiement du réseau de chaleur à partir de celle-ci.



Parc bâti : comparaison avec les objectifs de la stratégie cantonale

Bien-que les objectifs spécifiques définis dans le PDE 2022 pour le parc bâti ne concernent pas exactement les mêmes indicateurs que ceux de la stratégie cantonale et qu'ils ne soient donc pas directement comparables, le tableau ci-dessous montre que la stratégie consolidée est cohérente avec ceux-ci (cf. PDE 2022, p.60) :

Objectif de la stratégie cantonale à l'horizon 2035 (par rapport à 2015)	Impacts de la stratégie énergétique consolidée à l'horizon 2035 (par rapport à 2020)
Réduire de 23% la consommation d'énergie finale par habitant	Réduction de 21% de consommation d'énergie finale pour le parc bâti par habitant
Augmenter la production d'énergie renouvelable de 114%	Augmentation de 80% de la consommation d'énergie renouvelable pour l'approvisionnement en chaleur et en électricité du parc bâti
Limiter l'augmentation de la consommation d'électricité par habitant à 4%	Diminution de 34% de la consommation d'électricité pour le parc bâti (sans mobilité) par habitant
Réduire de 50% la consommation de combustibles fossiles	Réduction de 80% des besoins de chaleur couverts par des énergies non renouvelables

5. Stratégie opérationnelle et organisation de la mise en œuvre

5.1 Stratégie politique et financière

La présente stratégie énergétique se fonde principalement sur 2 points : les économies d'énergie à large échelle et la recherche d'autonomie énergétique par le biais de collaboration avec des projeteurs / producteurs au niveau régional.

La stratégie financière s'articulera sur plusieurs axes :

- pour une commune comme Collombey-Muraz, la stratégie la plus efficace et la plus rentable est l'investissement propre pour les infrastructures de production d'énergie, et la collaboration avec des sociétés spécialisées et régionales pour la production et la commercialisation.
- à chaque fois qu'il est possible, et pour autant que le bilan financier soit favorable, la production locale servira prioritairement à la consommation sur place.
- la commune s'engage à s'approvisionner en totalité en électricité 100% renouvelable, pour autant que le traçage soit faisable à un prix acceptable.

Pour obtenir la subvention du programme de l'OFEN « SuisseEnergie pour les Communes » qui soutient les audits et réaudits Cité de l'énergie, la commune doit respecter les conditions d'obtention :

- La commune communique activement avec la population et les entreprises locales sur ce qu'elle accomplit en matière de développement durable pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050, et elle les invite à s'engager sur la même voie.
- La commune s'engage à viser un approvisionnement en électricité 100% renouvelable pour l'administration publique et les bâtiments de son patrimoine financier.
- La commune s'engage à ne pas mettre en œuvre de nouvelles infrastructures de chauffage fossiles (pour les remplacements de chauffage et les nouvelles constructions) dans les bâtiments administratifs et les bâtiments de son patrimoine financier.

5.2 Plan d'action 2024-2027

Le plan d'action permet de mettre en œuvre la stratégie adoptée par la commune afin d'atteindre ses objectifs. Il s'étend sur 4 ans, correspondant ainsi à la durée du label Cité de l'énergie avant le prochain réaudit qui aura lieu en 2027.

Ce plan – dont le détail se trouve en annexe – comprend une liste de mesures, un échéancier, un ordre de priorité, un budget (mandats externes ou réalisation en interne) et l'indication des responsables de la mise en œuvre.

Comme on peut l'observer sur le graphique au chapitre 2 du présent PPEC, il est ambitieux et équilibré, touchant tous les domaines Cité de l'énergie.

5.3 Organisation

La stratégie opérationnelle adoptée à court terme (d'ici 2027) permettra de mettre en œuvre la stratégie énergétique décrite au chapitre précédent, via le processus « Cité de l'énergie ». Le cahier des charges et les compétences des différents intervenants dans le processus (décisionnel et d'exploitation) sont décrits ci-après.

Le Conseil municipal

Les décisions et affaires de politique énergétique sont traitées par le Conseil municipal, qui applique sa politique énergétique de manière conséquente. Ce dernier a les principales tâches suivantes :

- piloter politiquement le processus Cité de l'énergie en fixant les priorités et les objectifs à atteindre de la politique énergétique de la commune ;
- intégrer dans la planification budgétaire les activités fixées par le plan d'actions et les réaliser en fonction des priorités;
- valider la réalisation des actions qui lui sont soumises en gérant l'enveloppe budgétaire;
- adapter les objectifs spécifiques et le plan d'action selon l'évolution des projets et des capacités humaines et financières (budget);
- proposer de nouvelles actions à réaliser et les intégrer dans le plan d'actions;
- attribuer, selon ses compétences, les mandats utiles et nécessaires à la conduite des actions qui le nécessitent.

La délégation Energie

La délégation Energie, responsable de l'avancement des travaux, intervient en tant qu'organe consultatif et de coordination de l'ensemble de la démarche et du processus. Dans le respect de son cahier des charges, elle a les principales tâches suivantes :

 avoir un point permanent à l'ordre du jour de ses séances pour assurer le suivi de la mise en œuvre du concept énergétique communal (par exemple, point x « suivi et gestion du concept énergétique »);

- se réunir au moins trois fois par année dans le but notamment de contrôler les résultats et adapter le plan d'action (processus d'amélioration continue);
- actualiser le programme de politique énergétique chaque 4 ans en prévision du prochain réaudit;
- déterminer les besoins de communication interne et externe ;
- informer régulièrement le Conseil municipal et le Conseil général sur l'avancement des travaux ;
- veiller à associer les organes décisionnels dans le déroulement des travaux;
- préparer les éléments nécessaires à l'attention du Conseil municipal pour l'aider dans ses prises de position et décision;
- coordonner et suivre les services communaux chargés de la mise en œuvre et du suivi d'actions :
- entretenir les relations avec l'Association Cité de l'Energie et avec SuisseEnergie pour les communes ;
- élaborer des concepts et des projets sur mandat du Conseil municipal;
- évaluer la nécessité d'adjoindre des mandataires et coordonner les activités découlant des mandats.

Le personnel administratif

Le personnel chargé de la mise en œuvre et du suivi de certaines actions, en particulier le service technique, dont la déléguée à l'énergie fait partie, a les principales tâches suivantes, dans le respect de son cahier des charges :

- conseiller la population au travers de la ligne téléphonique et l'adresse courriel « Energie et développement durable »
- rédiger des pages développement durable de la revue communales
- organiser des événements tout public en lien avec les objectifs du PPEC
- organiser et suivre le groupe « Ambassadeurs durables »
- gérer programme de subventions
- rechercher de partenariats intercommunaux et publics-privés
- gérer des projets en lien avec le label Cité de l'Energie et l'adaptation aux changements climatiques
- mettre en œuvre les actions qui lui sont attribuées selon le plan d'action validé par le Conseil municipal et en accord avec celui-ci;
- saisir annuellement le bilan énergétique des bâtiments communaux (saisie des données dans le logiciel Enercoach, transmettre les résultats aux responsables des bâtiments, à la délégation Energie et au Conseil municipal);
- saisir annuellement les indicateurs du bilan énergétique global (cf. annexe), en vue d'une vérification de l'atteinte des objectifs, transmettre le bilan à la délégation Energie et au Conseil municipal).

Le-la conseiller-ère Cité de l'énergie

L'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action est assurée annuellement par un conseiller Cité de l'énergie, dans le cadre de l'affiliation de la commune à l'Association Cité de l'énergie. Il assure ainsi les principales tâches suivantes :

- contrôler le succès des résultats des actions entreprises (processus d'amélioration continue);
- mettre à jour le plan d'action ;
- proposer de nouvelles mesures utiles à la commune ;
- jouer un rôle de relais dans le réseau de l'Association Cité de l'énergie avec notamment la mise en contact des organes communaux avec des experts agréés et compétents dans des domaines spécifiques;
- intervenir à la demande pour des réalisations en fonction de ses compétences.

Les mandataires

Les mandataires, qui sont des personnes externes sollicitées ponctuellement pour des questions techniques, sont composées essentiellement de bureaux spécialisés appelés à réaliser soit des études soit des projets. Ils interviennent chaque fois que cela est jugé nécessaire par le Conseil municipal, sur préavis de la délégation Energie. Dans le cadre de l'attribution de mandats, le cadre légal des marchés publics doit être respecté.

Adopté par le Conseil municipal de la commune de Collombey-Muraz en séance du 8 mai 2023.

- 6. Annexes à part
 - 6.1 Plan d'action 2024-2027
 - 6.2 Tableau des indicateurs